

SÉANCE DU 06 AOUT 2009

CONSTRUCTION DE LA SALLE POLYVALENTE TRAVAUX PRELIMINAIRES

Mme le Maire rappelle qu'un décapage du terrain en préliminaire aux travaux de construction de la salle polyvalente est obligatoire. Elle présente les devis des entreprises interrogées pour ces travaux.

<u>ENTREPRISE</u>	<u>MONTANT HT</u>	<u>MONTANT TTC</u>
YTP	6 100.00	7 295.60
DELISLE ALEX	2 550.00	3 049.80
MINCAUX	5 980.00	7 152.08

Après avoir étudié les devis et en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité des votes :

- de retenir l'entreprise MINCAUX
- d'accepter le devis pour son montant
- d'autoriser Mme le Maire à toutes les signatures nécessaires à la réalisation des travaux.

ECOLE NUMERIQUE RURALE

Mme le Maire informe le Conseil que la Commune a été retenue pour le programme en faveur du développement des écoles numériques rurales lancé par l'Etat.

Le Conseil en prend acte et dit que le financement sera fait à l'article 217-148 du BP 09.

DEFIBRILLATEUR

Mme le Maire rappelle que le Département a doté la commune d'un défibrillateur.

Il a été réceptionné et sera posé très prochainement.

Mme le Maire propose qu'un contrat d'assurance soit souscrit au profit de ce nouveau matériel auprès d'AXA, assureur de la Commune.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil décident à l'unanimité des votes d'assurer le matériel comme proposé et autorise Mme le Maire à toutes les signatures nécessaires.

SONDAGES A L'ANCIEN GROUPE SCOLAIRE

Mme le Maire rappelle aux Conseillers qu'un comité de pilotage a été mis en place pour étudier la possibilité de nouveaux sondages. 70 sondages sont prévus à partir du lundi 10/08/09 autour de l'ancien groupe scolaire. Les travaux auront une durée de 03 mois.

Objectif des travaux :

- circonscrire le périmètre des cavités en présence
- reconnaître les dimensions et géométrie de la marnière
- proposer des solutions de travaux (confortement éventuel) ou des investigations complémentaires.

Un rapport sera fourni et des réunions de suivi seront organisées en mairie de Motteville.

Ces sondages supplémentaires ont un coût total d'environ 150 000 € HT.

La commune de Motteville n'aura rien à sa charge.

SENTE PIETONNE FLAMANVILLE

Mme le Maire informe le Conseil d'un courrier reçu de la commune de Flamanville qui a pour projet la création à sa seule charge financière d'une sente piétonne entre la gare de Motteville

et le centre de Flamanville, qui en informe la commune de Motteville et demande son accord pour intervenir sur le terrain de Motteville.

Mme le Maire demande au Conseil de réfléchir à cette demande qui sera examinée lors d'une prochaine réunion. Les Conseillers en prennent acte et proposent dans un premier temps de se renseigner sur la responsabilité du Maire lors de l'exécution des travaux à Motteville, sur les modalités de la convention financière et sur l'éventuelle installation de l'éclairage public le long de cette sente (obligation ? Coût et prise en charge).